



Commune d'Issenheim

Cahier des charges pour le développement d'une activité à dominante culturelle ou artistique au 9 rue de Cernay, 68500 ISSENHEIM

I – OBJET DE LA CONSULTATION

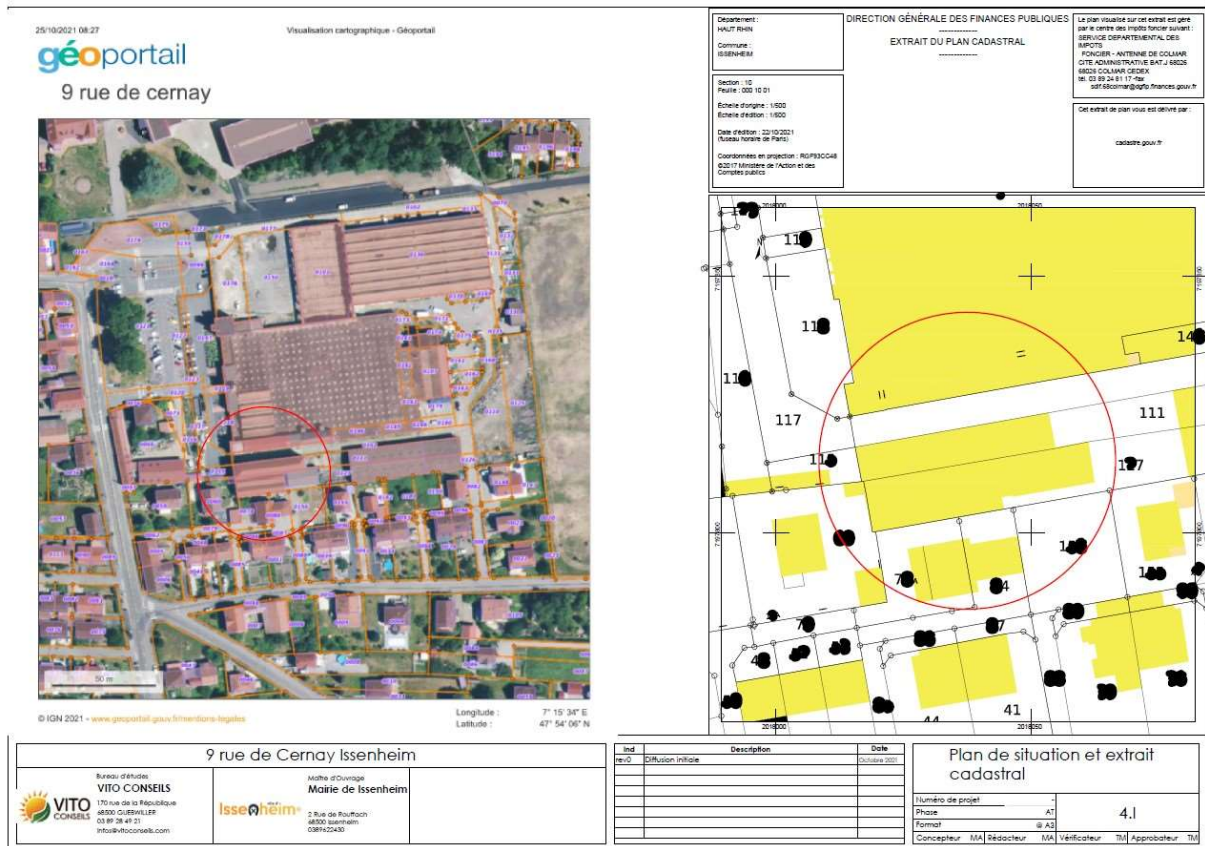
La présente consultation a pour objet l'exploitation d'une salle d'exposition permanente d'une surface de 159 m² et d'un local de stockage de 200 m² situées en rez-de-chaussée sur le site de l'ancienne usine GAST, au 9A rue de Cernay, à ISSENHEIM, section 10, n°111 et 127.

Le local objet de la présente consultation est inoccupé, non chauffé et non meublé. Il est situé à proximité de commerces de restauration et d'un parking public de plus de 70 places.

II – PRESENTATION DU LOCAL

Il est précisé que le local objet de la présente consultation n'appartient pas au domaine public communal. Le bâtiment se présente comme suit :

Plan de situation



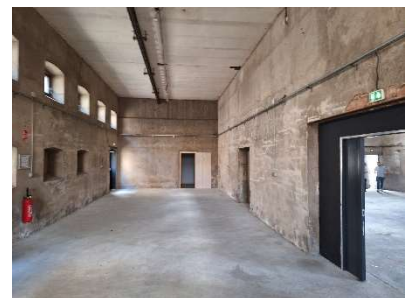
Photos de l'intérieur



Salle d'exposition côté ouest



Salle d'exposition côté nord



Salle d'exposition côté est



Salle d'exposition côté ouest



Local de stockage côté est

Sécurité incendie

Le local objet de la présente consultation bénéficie d'une autorisation d'ouverture au public valide. Le bâtiment est classé en type T (salle d'exposition), de 5^{ème} catégorie. Le bâtiment est isolé des tiers accolés par des murs coupe-feu de degré 1 heure.

Etabli en simple rez-de-chaussée, le bâtiment comprend :

- Une salle d'exposition de 159 m² ouverte au public d'une capacité de 159 personnes + 1,
- Un local de stockage de 200 m² non ouvert au public.

III – DUREE D'EXPLOITATION ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

La présente consultation permettra de conclure une convention de mise à disposition précaire du local objet de la présente consultation et décrit au I du présent cahier des charges, entre la commune d'ISSENHEIM et l'attributaire, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois. Au terme de la convention, une nouvelle consultation pourra être lancée par la commune.

En aucun cas la future convention de mise à disposition précaire du local objet de la présente consultation ne sera constitutive de droits réels en faveur de l'attributaire et futur signataire. Si des aménagements intérieurs devaient être réalisés par l'attributaire et futur signataire, ils devraient faire l'objet d'une négociation préalable à la signature de ladite convention avec la commune d'ISSENHEIM.

IV – ENGAGEMENTS RESPECTIFS

La commune d'ISSENHEIM s'engage à :

- Mettre à disposition le local objet de la présente consultation pour une durée de 3 ans (renouvelable 1 fois),
- Assurer le bâtiment au titre des risques incendie, dégât des eaux, vandalisme et catastrophe naturelle,
- Se comporter en bon propriétaire et prendre à sa charge la taxe foncière due, les dépenses liées aux dégradations occasionnées par la vétusté du bâtiment, les éventuels vices de construction, de malfaçon ou éventuels cas de force majeure comme les dégâts causés par des intempéries.

L'attributaire et futur signataire de la convention avec la commune d'ISSENHEIM s'engage à :

- Prendre à sa charge les dépenses liées à l'entretien courant des locaux, prendre la totalité des charges liées aux fluides à sa charge (abonnements et consommations), les éventuelles dégradations causées dans le cadre de son activité, ainsi que les petites réparations courantes,
- Assurer le local objet de la présente consultation contre tous risques liés à son occupation et à l'activité de l'attributaire,
- Organiser, a minima, 3 manifestations à dominante culturelle et/ou artistique ouvertes au public à destination des Issenheimois(es) et des habitants du Florival, par an, sur l'ensemble de la durée de mise à disposition du local objet de la présente consultation, avec une obligation

d'ouverture au public annuelle d'au moins 30 jours par an (l'attributaire pourra accueillir d'autres artistes en « résidence » sur des périodes à définir avec la commune d'Issenheim),

- Prendre à sa charge les éventuels frais de remise en état des locaux qui seront facturés par la commune d'ISSENHEIM à la fin de la convention,
- Ne pas sous louer le local objet de la présente consultation.

V – CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les dossiers de réponse à l'appel à candidatures objet du présent cahier des charges seront évalués sur la base des critères suivants (note sur 100 points) : critère 1 : pertinence du projet du candidat (40 points), présentation du projet et esthétique des éventuelles installations s'intégrant dans les locaux (30 points) et programmation des manifestations à destination du public proposées (30 points).

VI – DÉROULEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures se déroule comme suit :

Le vendredi 8 novembre 2024 à 12h00, délai de rigueur : date limite de réception des dossiers de réponse par les candidats pour se faire connaître.

Les candidats devront obligatoirement présenter un dossier de réponse comprenant les éléments suivants :

- Une présentation succincte du candidat intéressé indiquant son statut juridique et ses coordonnées (adresse postale, téléphone, adresse électronique, etc.) ;
- Une présentation détaillée du projet du candidat dans le respect des conditions énoncées dans le présent cahier des charges ;
- Un extrait K-Bis du candidat si ce document est existant eu égard au statut du candidat ;
- Tout document complémentaire que le candidat intéressé jugera pertinent pour éclairer et compléter sa candidature.

L'envoi postal ou électronique du dossier de réponse devra porter la mention suivante : « Candidature pour le développement d'une activité à dominante culturelle ou artistique au 9 rue de Cernay, 68500 ISSENHEIM ».

Le dossier de réponse du candidat intéressé pourra être adressé :

- Par mail à l'adresse mail secretariat@issenheim.com
- Par courrier à l'adresse postale : Mairie d'Issenheim, 2 rue de Rouffach, 68500 ISSENHEIM
- Par dépôt à l'accueil de la mairie d'Issenheim contre remise d'un récépissé.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre du présent appel à candidatures.

VII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus en mairie d'ISSENHEIM, auprès de M. Pascal THOMAS, DGS :

- Au 03 89 62 24 30 aux horaires d'ouverture de la mairie (trouvables ici : www.issenheim.com),
- Par mail à l'adresse suivante : dgs@issenheim.com